

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/II-01

VOIRIE DEPARTEMENTALE

—
A l'occasion de cette Décision Modificative, je vous propose de faire le point sur l'avancement de nos travaux de voirie : plans pluriannuels, programmes spécifiques, grands travaux.

1 – Plans et programmes pluriannuels

Le premier plan pluriannuel est terminé et le second est en voie d'achèvement : les opérations des trois premières phases sont réalisées et celles de la quatrième et dernière année sont lancées. Les derniers marchés vont être notifiés et les travaux seront terminés d'ici à la fin de l'année.

Les programmes 2003-2004 et 2004-2005 sont en cours et la quasi totalité des opérations restantes seront lancées d'ici le 31 décembre prochain.

S'agissant du programme 2005-2006, voté en février, il sera exécuté dans le courant du 1er semestre 2006, hormis quelques opérations réinscrites après avoir été différées et que la coordination avec des travaux communaux a nécessité d'engager en priorité.

2 – Grands travaux

Le marché de rénovation des ponts suspendus est entré dans sa dernière année. L'ensemble de ces ouvrages est maintenant rénové.

Il ne restera plus que le pont de Verdun sur Garonne pour lequel, je vous l'ai annoncé à l'occasion de la réunion du Budget Primitif, je vous proposerai d'adopter le projet lors de notre prochaine Décision Modificative n°2.

La première phase des rampes de Caylus est aujourd'hui terminée et les travaux de la deuxième phase commencent après les vacances d'été.

S'agissant de la liaison Quercy-Gascogne la procédure administrative touche à sa fin avec l'enquête parcellaire en cours. Les conventions de financement entre la Région, le Conseil Général et la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac sont signées. Le projet sera déclaré d'utilité publique début juillet. Les premiers travaux de fouilles archéologiques préventives sont terminés et les déplacements de réseaux lancés.

Les premières acquisitions foncières ont été signées alors que le dossier de consultation des entreprises pour le pont est finalisé.

3 – Dégâts dus aux intempéries

Cet hiver quelques sections de routes départementales ont été particulièrement dégradées et nécessitent une intervention rapide afin d'éviter des dégradations plus importantes.

Il s'agit des tronçons de routes :

- RD 11 (PR 20.7 à 20.9) : stabilisation de talus près du pont d'Auvillar à Espalais avec mise en place d'un dispositif de retenue : **25 000 €**
- RD 41, entre Montaigu de Quercy et la limite du département du Lot et Garonne, reprofilage de chaussée entre les PR 17.885 et 26.121 dans les zones qui ont été le plus fréquemment enneigées ou gelées : **140 000 €**
- RD 68, reprofilage de chaussée entre les PR 13.864 et 14.209 dégradée pendant l'hiver : **73 000 €** dans la traversée de Lunel.
- RD 110, sur la commune de Finhan, reprofilage de chaussée entre les PR 0 et 0.200 et busage de fossé pour stabiliser les accotements et les bords de chaussées déformés : **60 000 €**
- Enfin sur la RD 115, busage de fossés et rétablissement d'accès entre les PR 33.400 et 33.600 et reconstitution des talus accotement et accès érodés : **45 000 €** sur la commune de Négrepelisse.

En conséquence, je vous propose de voter une autorisation de programme de **343 000 €** sur l'article 231-512 sous-fonction 622.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de l'état d'avancement du programme de travaux sur la voirie départementale : plans pluriannuels, programmes spécifiques et grands travaux ;
- Décide de procéder à la réfection rapide des dégradations suivantes consécutives aux dégâts causés par les intempéries de l'hiver 2004-2005 :
 - RD 11 (PR 20.7 à 20.9) : commune d'Espalais, stabilisation de talus près du pont d'Auvillar : 25 000 €;
 - RD 41 (PR 17.885 à 26.121) : Montaignu-de-Quercy / département du Lot-et-Garonne, reprofillement de chaussée : 140 000 €;
 - RD 68 (PR 13.864 à 14.209) : traversée de Lunel, reprofillement de chaussée : 73 000 €;
 - RD 110 (PR 0 et 0.200) : commune de Finhan, reprofillement de chaussée et busage de fossés : 60 000 €;
 - RD 115 (PR 33.400 et 33.600) : commune de Négrepelisse, busage de fossés et rétablissement d'accès, reconstitution des talus accotement et accès érodés : 45 000 €;
- Approuve l'autorisation de programme correspondante de 343 000 € (article 231.512 sous-fonction 622).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,